

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20220927_6 du 27 septembre 2022

Direction des Finances

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, à 19 h 00.
Le Conseil municipal dûment convoqué le 21 septembre 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur David GUILLEMAN.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 6
Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Anne-France ARGANS - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Christine CHALAND
Cédric BARBIERO pouvoir à Tassadit BELLABAS
Clément DELORME pouvoir à Jean-Louis CLAUDE
Benjamin GIRON pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE
Alexandre HEBERT pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Anne PASTUREL pouvoir à Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

Objet : Budget général 2022 - Décision modificative N°2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 20/09/2022

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20220407_3 en date du 7 avril 2022, le Conseil municipal a voté le budget primitif 2022 sur des bases prévisionnelles.

Au fur et à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

		Section d'investissement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Opérations d'investissement			
21-2188-823	Transfert crédits vers opération - Aire de jeux école de la Glacière	- 5 225,50	
23-2313-213-opération 118	Transfert crédits vers opération - Aire de jeux école de la Glacière	5 225,50	
23-2313-213-opération 118	Restructuration école de la Glacière	210 000,00	
21-2121-823	Régularisation comptable – Pôle développement et aménagement urbain	- 2 000,00	
21-2135-020	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 89 573,50	
13-13251-213	Subvention Métropole restructuration école de la Glacière		455 426,50
21-2128-823	Titres d'annulation sur exercice antérieur - Mur soutènement		38 007,17
21-2135-823	Réémission mandat - Mur soutènement	38 007,17	
021-021-01	Virement de la section de fonctionnement		- 337 000,00
TOTAL		156 433,67	156 433,67

		Section de Fonctionnement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
67-6714-823	Régularisation comptable - Pôle développement et aménagement urbain	2 000,00	
012-64111-020	Rémunération principale - Impact augmentation point d'indice	260 000,00	
011-611-33	Régularisation crédits Veduta Biennale	- 3 000,00	
65-6574-020	Régularisation crédits Veduta Biennale	3 000,00	
011-6261-822	Régularisation comptable facturation Flowbird	- 19 700,00	

65-6518-822	Régularisation comptable facturation Flowbird	19 700,00	
65-657362-520	Subvention CCAS	75 000,00	
65-6574-94	Co-financement mesure de soutien commerce de proximité	19 392,00	
74-7488-94	Reversement co-financement mesure de soutien commerce de proximité		19 392,00
023-023-01	Virement vers la section d'investissement	- 337 000,00	
	TOTAL	19 392,00	19 392,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus :

- en section d'investissement : 156 433,67 € en dépenses et 156 433,67 € en recettes
- en section de fonctionnement : 19 392,00 € en dépenses et 19 392,00 € en recettes

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par : Transmission en préfecture le / / Mise en ligne le / / Notification le / / Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine
--

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt deux, le vingt sept
septembre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

Le secrétaire de séance :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).